

TAXE D'APPRENTISSAGE


Avec la taxe d'apprentissage,
aidez la Faculté des Lettres de Strasbourg !

www.lettres.unistra.fr

Faculté

des **lettres**

Université de Strasbourg



Faculté

des **lettres**

Université de Strasbourg

La Faculté des Lettres de Strasbourg mène une politique active en faveur de l'insertion professionnelle de ses étudiants, comme en témoigne notamment la création du master « métiers de l'édition ». Depuis onze ans, ce Master accueille une vingtaine de nouveaux étudiants pour une formation professionnalisante de haut niveau dans les métiers de l'édition imprimée et numérique. Nous sommes très attentifs aux mutations du domaine de l'activité éditoriale (écologie, numérique, enjeux sociétaux...).

Chaque année, l'équipe pédagogique organise des événements autour de l'actualité littéraire (Foire du livre, salons, rencontres avec des professionnels...). C'est l'occasion pour les étudiants de se familiariser avec le domaine littéraire et de nouer des contacts professionnels précieux. Participer à ces événements, qui complètent leur formation, est essentiel puisque cela leur permet d'appréhender le monde du livre d'un point de vue professionnel, de tisser un réseau et mettre en pratique leurs connaissances théoriques. Ces déplacements représentent un coût important qui ne peut que partiellement être financé par la formation universitaire, le reste à charge est parfois rédhibitoire pour certains étudiants. Cette année, c'est grâce au versement de la taxe d'apprentissage que nous avons pu nous rendre sans frais à la Foire du livre de Frankfort avec tous les étudiants de M1 et de M2. Par ailleurs, l'équipe pédagogique sollicite des intervenants professionnels qui assurent des enseignements ancrés dans les réalités de terrain permettant à nos étudiants de saisir au plus près les spécificités et les évolutions des activités liées à la chaîne du livre.

L'étape du master est, pour la plupart d'entre eux, la dernière avant l'arrivée sur le marché du travail dans lequel ils sont insérés pendant leur formation qui compte plus de 1000h de stage obligatoires. Vous avez sans doute eu l'occasion d'en accueillir. En fléchant le versement d'une partie, même modeste, de la taxe d'apprentissage en direction de notre Faculté, vous contribuerez au maintien d'un enseignement théorique et professionnel de haut niveau qui fera de nos étudiants des professionnels capables d'évoluer dans votre milieu.

lettres

Qu'est-ce qu'un diplôme de la Faculté des Lettres ?

Des connaissances approfondies : la langue française et son fonctionnement, la littérature française et européenne, l'histoire et l'histoire des idées, le latin et le grec, les langues vivantes

De solides compétences : rédiger un texte, s'exprimer à l'oral, dégager une problématique, bâtir une argumentation, élaborer une synthèse

Une démarche professionnalisante : tous les diplômes comportent une Unité d'enseignement (UE) permettant à l'étudiant d'élaborer un projet personnel et professionnel.

Un exemple ? Le master « Métiers de l'édition »

Un enseignement pluridisciplinaire : lettres, histoire, langues, droit, informatique, marketing, communication

Des compétences techniques, acquises et pratiquées dans des projets réalisés en atelier

La connaissance du monde professionnel : 2 stages (3 et 6 mois) au cours du cursus

L'international : coopération avec les formations et les professionnels d'Allemagne

Pour poursuivre la professionnalisation à la Faculté des Lettres, nous avons besoin de vous !

Versez une part de la taxe d'apprentissage à la Faculté des Lettres !

lettres

A qui verser la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises du secteur privé, pour contribuer à l'apprentissage et plus généralement à la formation. La Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

Vous êtes libre de choisir les établissements de formation que vous rendrez bénéficiaires de votre versement, et nous vous recommandons de choisir la Faculté des Lettres.

Démarche à suivre

Compléter le coupon de promesse de versement ci-joint, et le retourner à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg (Le Portique, 14 rue René Descartes, BP 80010, 67084 Strasbourg Cedex).

Pour nous permettre de suivre votre contribution et vous faire parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Par mail : arbij@unistra.fr / ac-taxe.apprentissage@unistra.fr

Pour toutes informations complémentaires, contacter notre gestionnaire financière Mme Fadoua ARBIJ par téléphone au 03 68 85 64 95

lettres

La Faculté des Lettres en chiffres

- ✦ 820 étudiants
- ✦ 55 enseignants et enseignants-chercheurs
- ✦ 10 gestionnaires administratifs
- ✦ 4 diplômes de licence : Humanités, Lettres classiques, Lettres modernes, Sciences du langage
- ✦ 5 diplômes de master : Cultures littéraires européennes ; Littérature française, générale et comparée ; Métiers de l'édition ; Philologie classique ; Sciences du langage
- ✦ 3 équipes de recherche : Configurations littéraires, EA 1337; Linguistique, langue et parole, EA 1339 ; Centre d'analyse des rhétoriques religieuses de l'Antiquité, EA 3094



Contact

Par mail : arbij@unistra.fr / ac-taxe.apprentissage@unistra.fr

Pour toutes informations complémentaires, contacter notre gestionnaire financière Mme Fadoua ARBIJ par téléphone au 03 68 85 64 95

lettres